

Réunions des commissions

- La commission «**communication**» s'est réunie à trois reprises afin de lancer rapidement un programme d'information du grand public, qui se traduit par la parution de cette Lettre et par l'insertion d'un encart dans l'Est Républicain et le Journal de la Haute-Marne le 7 juin portant également sur la détermination des zones de reconnaissance approfondie.
- Sur ce point, il y a eu trois réunions de la commission «**localisation**», au cours desquelles ont été présentées d'une part les notions de base concernant la géologie régionale et les critères ayant permis de définir la zone de transposition, d'autre part les contraintes de surface qui ont permis de déterminer les ZIRA (voir p.2 et 3). La troisième réunion a été l'occasion pour les membres de la commission de donner leurs avis sur les contraintes retenues et sur la pertinence des implantations choisies par l'ANDRA.
- La commission «**réversibilité**» s'est réunie deux fois et a élaboré une liste de questions portant sur les aspects techniques de la mise en œuvre de la réversibilité. Ce questionnaire a été adressé à l'ANDRA qui viendra présenter ses réponses lors d'une prochaine réunion.
- La commission «**environnement et santé**» a tenu une réunion qui a porté principalement sur la question des rayonnements et de leurs effets sur l'homme. Ce point fera l'objet d'une présentation dans la lettre du CLIS.

Activités internationales

- **FORUM AEN** : les membres du CLIS ont activement participé au forum organisé par l'Agence Européenne de l'Energie Nucléaire (AEN) à Bar-le-Duc, du 7 au 9 avril, sur le thème «stockage et territoires : envisager le futur ensemble». Les missions et l'organisation du CLIS, ainsi que sa stratégie de communication, ont été détaillées devant une assemblée cosmopolite (une dizaine de nationalités représentées) et des contributions sur le rôle des acteurs locaux, la notion de réversibilité et la surveillance de l'environnement ont fait l'objet de discussions dans le cadre d'ateliers.
- **ECHANGES A GORLEBEN** : répondant à une invitation par des acteurs politiques de Basse Saxe (Allemagne), une délégation du CLIS s'est rendue dans la région de Gorleben, où est envisagé le stockage géologique des déchets HAVL. Cette visite sera évoquée plus longuement dans le prochain numéro.

Publication du CLIS Comité Local d'information et de Suivi
du laboratoire de Bure
Le Lavoir – Rue des Ormes 55290 BURE
Tél. 03 29 75 98 54

Directeur de la publication : M. Robert FERNBACH
ISSN n° 1969-4822. Crédit photos : CLIS/ANDRA
Conception et réalisation : CLIS/BILLIOTTE & CO
Impression : Imprimerie du Barrois
Imprimé sur papier 100% recyclé - Tirage : 166 000 exemplaires



BULLETIN D'ABONNEMENT

Abonnement gratuit à la Lettre du Clis en envoyant vos coordonnées à :
CLIS – Le Lavoir – Rue des Ormes – 55290 BURE ou par email : clis.bure@orange.fr

Nom : Prénom :
Adresse postale :
Code postal : Ville :
E-mail :

Je souhaite recevoir la lettre du CLIS :

Version papier ☐ Version informatique (e-mail) ☐

La lettre du CLIS est également disponible sur le site internet www.clis-bure.com

Edito

A l'heure où l'ANDRA multiplie les rencontres avec les élus des départements de Meuse et de Haute-Marne pour définir une zone susceptible d'accueillir un futur stockage des déchets, le CLIS a souhaité diffuser ces informations à l'ensemble des populations concernées.

Pour la fin d'année, l'ANDRA devra être en mesure de soumettre au Gouvernement différentes propositions en vue de la sélection d'une zone de 30 km² où le centre de stockage pourrait être construit.

Durant ce processus de recherche, le CLIS se chargera du suivi des études et communiquera par tous les moyens dont il dispose, pour vous informer en permanence.

Il relatera les questions que vous êtes en droit de vous poser, engagera des études complémentaires, si nécessaire, pour préciser les informations en sa possession.

Le CLIS est un outil précieux qui permet à ses membres de s'informer sur l'avancement des études menées par l'ANDRA et d'acquérir de bonnes connaissances sur la problématique liée aux déchets radioactifs. Aussi je vous invite à nous solliciter afin d'engager le débat et répondre à vos questions.

La documentation qui vous ferait défaut peut être consultée sur notre site Internet ou à l'ancien lavoir de BURE ouvert au public, trois après-midi par semaine.

Malgré la démission de notre Président, les commissions sont au travail, les membres se réunissent et nous mettons tout en œuvre pour justifier notre sigle, comité **LOCAL d'INFORMATION** et de **SUIVI**.

Robert FERNBACH, Vice-Président

LE CLIS RESTE ACTIF

Le CLIS a rencontré différents problèmes à l'occasion de sa mise en place dans la composition issue de la loi de 2006 sur la gestion des déchets radioactifs (élections municipales et cantonales, démarches liées à l'adoption du statut associatif...). Il a également connu des difficultés liées au mode de fonctionnement (et en dernier lieu, la démission de son président Christian BATAILLE).

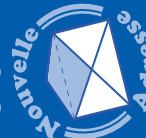
Mais le Comité demeure un acteur majeur dans la phase menant, ou non, au choix d'un site pour un centre de stockage des déchets à haute ou moyenne activité et vie longue (voir encadré ci-dessous, en gras les points sur lesquels il peut avoir une influence).

Ce numéro vous donne un aperçu des activités mises en œuvre cette année et vous informe de l'avancée de la démarche de l'ANDRA en vue de déterminer les zones restreintes où pourrait être envisagé le stockage.

La demande d'autorisation de création d'un centre de stockage donne lieu aux étapes suivantes (de 2009 à 2015 selon le calendrier établi par la loi de 2006) :

- **sélection de la zone où serait construit le centre,**
- **débat public local,**
- **rapport de la Commission Nationale d'Evaluation, avis, de l'Autorité de Sécurité Nucléaire** et des collectivités territoriales concernées,
- **évaluation** par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques,
- **adoption d'une loi fixant les conditions de réversibilité,**
- instruction de la demande d'autorisation.

Contacts



• 18 avenue Gambetta – Quartier des Entrepreneurs - 55000 Bar-le-Duc
Tél. 03 29 75 92 36 - e-mail : clis.bure@orange.fr

• Le Lavoir - Rue des Ormes - 55290 - Bure

Tél. 03 29 75 98 54 – Fax : 03 29 78 36 33 - e-mail : sjeanditpannel@clis-bure.com

www.clis-bure.com

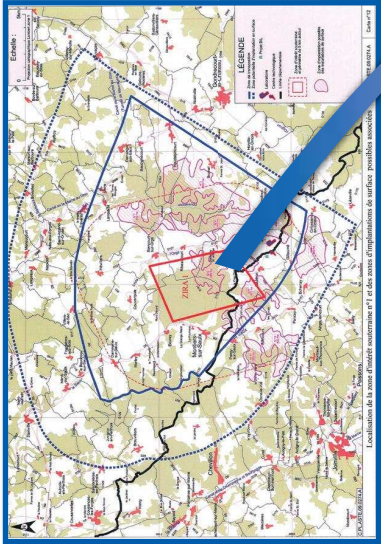
SIRET : 508377439000 15 – APE : 3900Z

ZONE D'INTÉRÊT POUR UNE RECONNAISSANCE APPROFONDIE (ZIRA)

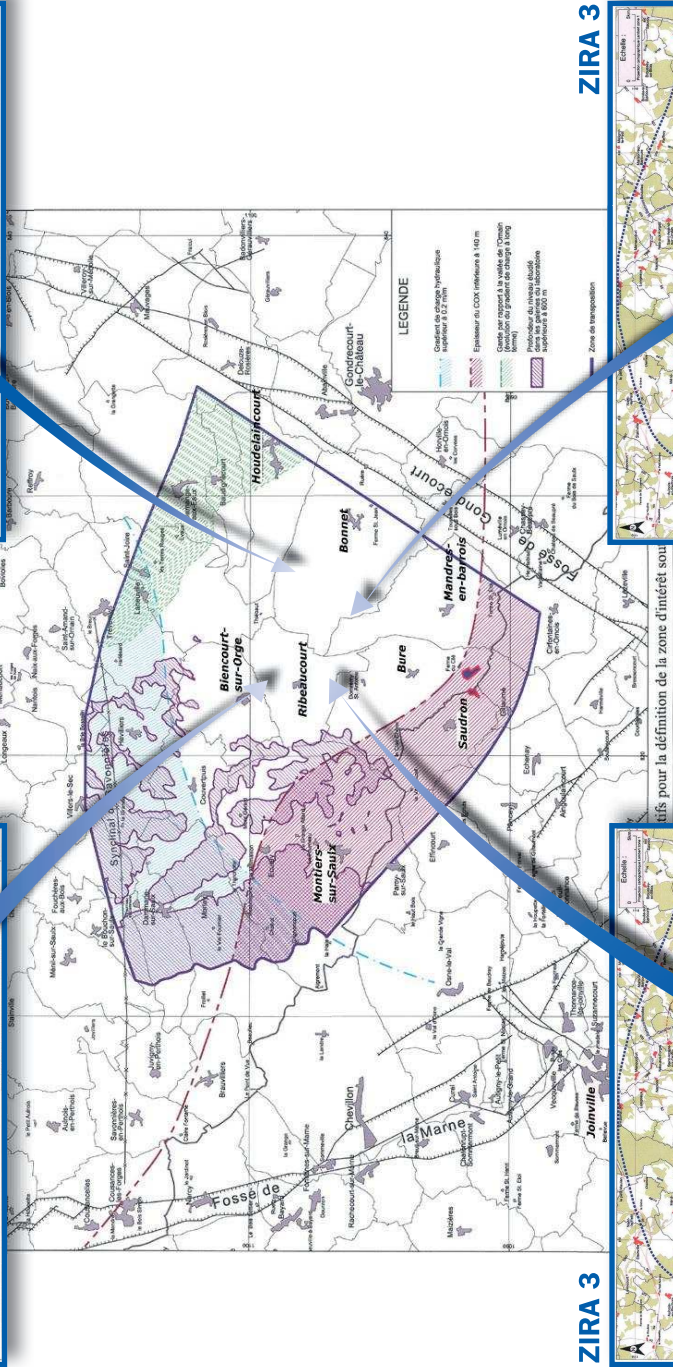
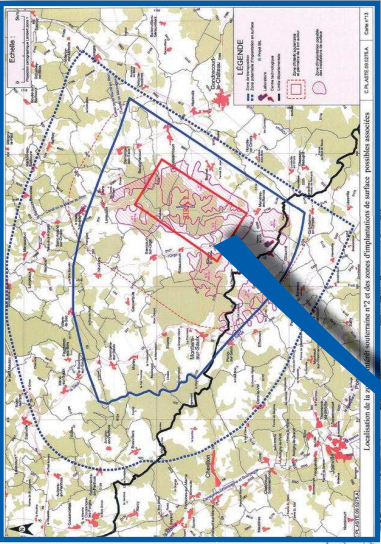
Le CLIS souhaite mettre à la disposition du grand public les derniers éléments d'information concernant la démarche de l'ANDRA pour déterminer les **ZIRA (Zone d'intérêt pour une Reconnaissance Approfondie)** de 30 km². Des études complémentaires y seront mises en œuvre avant de proposer la localisation exacte du stockage, si celui-ci est décidé. La démarche a été présentée aux élus concernés et aux acteurs socio-économiques des départements de la Meuse et de la Haute-Marne, ainsi qu'aux membres de la commission «Localisation» mise en place par le CLIS (voir p.4).

Les **critères** qui ont permis de définir la zone de transposition restreinte (partie blanche) sont **géologiques** (profondeur et épaisseur de la couche d'argile, éloignement des failles régionales) et **hydrauliques**.

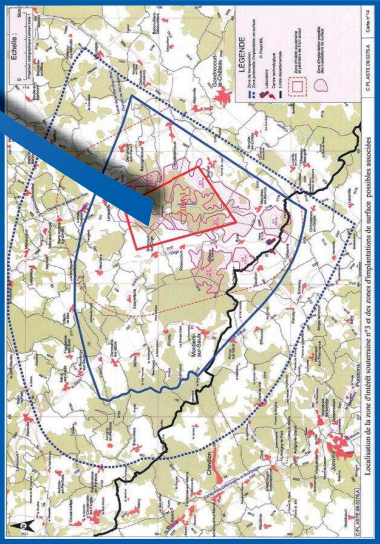
ZIRA 1



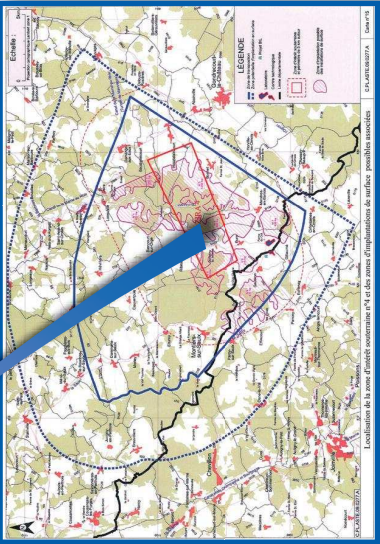
ZIRA 2



ZIRA 3



ZIRA 3

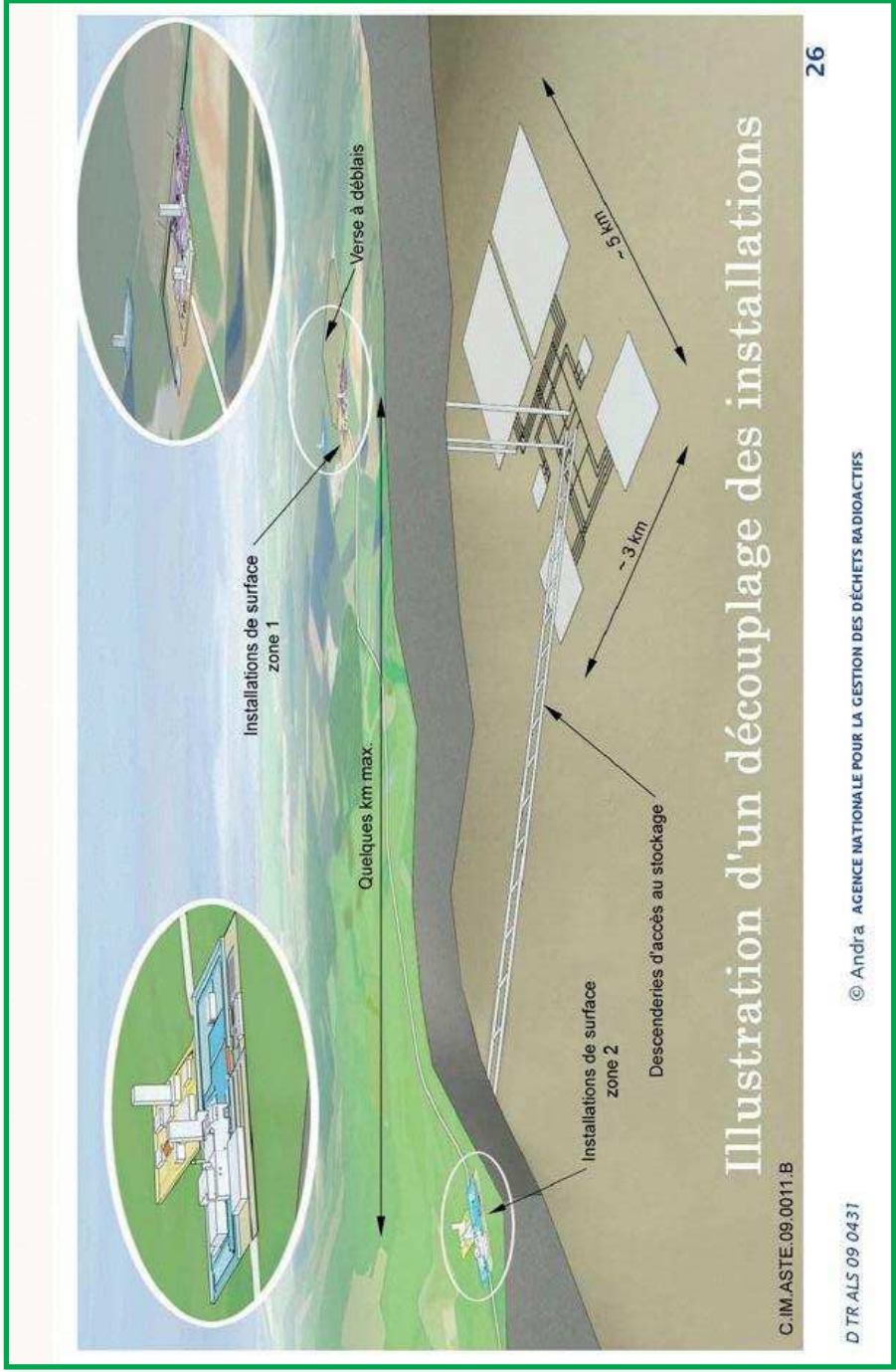


Les ZIRA ont été implantées dans ce périmètre en tenant compte de contraintes de surface retenues par l'ANDRA après rencontre avec les élus :

- superficie d'au moins 200 hectares en continu,
- éloignement des zones habitables,
- implantation sous les forêts,
- infrastructures de transport (routes, voies ferrées et navigables),
- zones inondables,
- périmètres de captage des eaux,
- zones Natura 2000,
- monuments historiques ou classés,
- zones aériennes militaires.

Le CLIS sera attentif à ce que la ou les ZIRA proposées(s) par l'ANDRA au gouvernement (d'ici l'automne 2009) répondent à tous les **critères de sûreté à long terme**, et plus spécialement les **critères géologiques**.

L'ANDRA envisage deux zones en surface, l'une à la verticale du centre de stockage, l'autre pouvant être éloignée de 5 km maximum, avec une descenderie (rampe d'accès au centre), selon le schéma ci-dessous montrant les installations souterraines et de surface.



De gauche à droite : accueil d'une délégation allemande, formation des membres, visite du laboratoire.

